

PAIX LITURGIQUE

Notre lettre 284 publiée le 26 mai 2011

MGR HOUSSET, ENTENDREZ-VOUS L'APPEL DES SILENCIEUX DU DIOCÈSE DE SAINTES - LA ROCHELLE

?

Dans notre **lettre n° 274**, nous rendions compte de l'incroyable refus d'application du Motu Proprio Summorum Pontificum à Royan. Un curé et son équipe pastorale justifiaient leur opposition à l'introduction de la forme extraordinaire de la liturgie romaine dans la vie paroissiale au nom de la "démocratie" et de la "communauté ecclésiale" et sur le fait - tout à fait inexact - que le demandeur ne serait qu'un paroissien "occasionnel". Après être revenus sur l'application martienne du Motu Proprio dans le diocèse de Mgr Housset - une seule messe mensuelle en alternance à 70 km de distance -, nous concluons notre lettre par l'annonce de notre décision de reprendre notre campagne de sondages diocésains. Et de la reprendre en commençant, précisément, par le diocèse de Saintes - La Rochelle.

Chose promise, chose faite grâce à la générosité de nos donateurs.

Nous vous proposons cette semaine les résultats de ce sondage, premier sondage diocésain de Paix liturgique en zone rurale.

I - LES RÉSULTATS

Du 22 au 29 mars 2011, le cabinet JLM Études a réalisé pour le compte de Paix liturgique une enquête auprès d'un échantillon de 964 personnes représentatives de la population de 18 ans et plus du diocèse de La Rochelle. Sur ces 964 personnes interrogées, 416 ont déclaré se considérer "catholique", soit 43%. Moins de 50% de catholiques déclarés dans un diocèse rural français, c'est une première donnée affligeante qui confirme que la crise de l'Église de France est générale.

Les résultats qui suivent sont établis sur les réponses des "sondés" qui se sont déclarés "catholiques".

a) Assistance à la messe

14,3% des sondés déclarent assister à la messe chaque semaine ;

7,9% une à deux fois par mois ;

20,3% pour les grandes fêtes ;

39,8% occasionnellement ;

16,1% jamais ;

1,7% ne répondent pas.

b) Connaissance du Motu Proprio

50,4% de l'ensemble des catholiques du diocèse disent connaître le Motu Proprio Summorum Pontificum contre 48,7% qui n'en ont jamais entendu parler (1% ne répond pas).

Chez les catholiques qui pratiquent au moins une fois par mois, le résultat est néanmoins plus tranché puisque 76,5% sont au courant de l'existence du Motu Proprio contre seulement 23,5% qui l'ignorent.

c) Perception du Motu Proprio

51,9% des sondés trouvent normale la coexistence des deux formes du rite romain au sein de leur paroisse ; 34,4% n'ont pas d'avis et seulement 13,7% la trouvent anormale. En dépit de leur méconnaissance du texte, les catholiques du diocèse de Saintes - La Rochelle démontrent ainsi leur propension à adhérer au Motu Proprio et, plus largement, aux textes pontificaux. **Parmi les pratiquants, ils sont mêmes 61,4% à juger normale la célébration régulière des deux formes du rite au sein de leur paroisse.**

d) Participation à la forme extraordinaire

À la question « Si la messe était célébrée en latin et grégorien sous sa forme extraordinaire dans votre paroisse, sans se substituer à celle dite "ordinaire" en français, y assisteriez-vous ? »

Chez les pratiquants, 40,3% déclarent vouloir assister à la liturgie extraordinaire chaque semaine et 16,1% à un rythme mensuel. Soit 56,4% des pratiquants actuels du diocèse qui iraient au moins une fois par mois participer à une messe en latin et en grégorien selon le missel de 1962, à la condition que celle-ci leur soit proposée dans leur paroisse.

II - LES RÉFLEXIONS DE PAIX LITURGIQUE

1) Que nos sondages soient internationaux ou diocésains, les résultats se répondent d'une enquête à l'autre et confirment l'existence d'une forte population de catholiques désireux de marcher dans les pas du Saint-Père et de faire la paix liturgique et la réconciliation des fidèles au sein des paroisses. À Saintes et La Rochelle, ils sont 56,4% des des pratiquants à se dire prêts à participer au moins une fois par mois à la liturgie millénaire de l'Église si celle-ci était célébrée dans leur paroisse, soit 1 catholique pratiquant du diocèse de Mgr Housset sur 2 ! C'est un résultat considérable qui s'inscrit tout à fait dans l'affirmation (Paragraphe 7) de la dernière instruction "Universae Ecclesiae" : "*En raison de l'augmentation du nombre de ceux qui demandent à pouvoir user de la forme extraordinaire, il est devenu nécessaire de donner quelques normes à ce sujet*".

2) 56,4%, c'est donc bien une majorité des catholiques fréquentant encore les églises de Charente-Maritime qui est ouverte à l'enrichissement mutuel des deux formes du rite romain tel que le souhaite Benoît XVI. Le problème c'est que les portes des paroisses demeurent fermées à cette coexistence pacifique des deux formes du rite puisque la forme extraordinaire n'y est pas célébrée.

3) Ce résultat est même étonnant, tant il est fort. Il invite à ouvrir un certain nombre de pistes d'analyses :

- Ce résultat montre-t-il que les diocèses de l'Ouest seraient nettement plus favorables au retour dans les paroisses de l'*usus antiquior* ? Ou bien, plus généralement, le mouvement lancé par le Motu Proprio, augmenté par le bouche à oreille (duquel participent les blogs Internet et nos sondages) est-il en augmentation très significative ? De prochains sondages pourront nous donner des éléments de réponse.

- Ce résultat peut aussi présenter une lointaine mais certaine analogie avec le phénomène politique électoral actuel : les élus de nos démocraties sont de plus en plus en décalage avec leurs électeurs, d'où une montée continue de l'abstention, et des votes sanctions (la plupart des élections en Europe aujourd'hui se font contre les hommes au pouvoir). Toutes choses égales, le décalage entre les hiérarques catholiques et le « nouveau catholicisme » français, prêtres des nouvelles générations, séminaristes, communautés traditionnelles, familles, mouvements pro-vie, scoutismes, trouve dans les sondages liturgiques une occasion de manifester un ras-le-bol, il n'y a pas d'autre terme, certain.

- Enfin, il y a peut-être une dimension personnelle dans le résultat de ce sondage qui tient à la figure particulièrement représentative d'une non-représentation, si l'on ose dire, du catholicisme réel, qu'est Mgr Bernard Housset, homme d'appareil conciliaire s'il en est depuis l'origine (dans le diocèse de Bayonne, puis dans les bureaux de la CEF). Homme au reste « modéré » (il lui est arrivé, étant évêque de Montauban, de célébrer la messe traditionnelle pour remplacer le prêtre désigné empêché), il est un des derniers Mohicans de ceux qui « ont fait le Concile », et que le monde ancien, qu'il a connu en sa jeunesse, agace comme tel au dernier degré. Bernard Housset est le type même de ces prélats français postconciliaires transparents, qui se suivent, se cooptent, se ressemblent, et qui, tout

figures d'un théâtre d'ombres qu'ils soient, occupent tout le terrain depuis 40 ans. On a l'impression qu'aussi longtemps qu'il restera de ces hommes d'appareil, c'est eux que l'on nommera à la tête des diocèses de France. Une réaction particulière de récusation par « peuple de Dieu » réel peut donc aussi s'expliquer à son égard, à l'occasion de ce sondage.

4) Le père Delage, curé de Royan, a refusé la messe dans sa paroisse car la demande faite par un groupe de fidèles ne rencontrait pas le "large consensus des acteurs de la mission". Mot d'anthologie d'une langue de la tribu qui brave le ridicule ! Le « large consensus des acteurs de la mission »... Comme nous n'imaginons pas que le père Delage soit un menteur, nous ne pouvons que pointer du doigt la non-représentativité de ces "acteurs de la mission". En fait c'est un problème souvent vérifié : les laïcs qui peuplent les conseils paroissiaux et derrière lesquels se cachent les curés réticents ou craintifs pour justifier leurs refus d'application du Motu Proprio, ne représentent pas la réalité des pratiquants.

Célibataires, veuves, veufs et personnes âgées y sont surreprésentés, au détriment des familles, faute de disponibilité des parents ayant des enfants à la maison. Et c'est le cas à Royan.

5) 51,9% de l'ensemble des sondés trouvant donc normale la coexistence des deux formes du rite dans leur paroisse, soit là encore une majorité de catholiques, ni le père Delage ni Mgr Housset ni aucun autre prêtre du diocèse ne devraient craindre pour la "communion ecclésiale". S'ils brandissent cet empêchement pour motiver leurs oppositions à la forme extraordinaire, ce ne peut-être du fait de la majorité pacifique qui souhaite pouvoir en bénéficier. Qui, alors, menace la "communion ecclésiale" ? Les catholiques qui trouvent "anormale" la coexistence des deux formes du rite, donc l'enrichissement mutuel voulu par le pape ? Mais ceux-ci ne sont que 14% à La Rochelle et ils n'étaient pas plus de 20% en Seine-Saint-Denis (voir notre **lettre n°255**). Il serait dommage, et absurde, que nos pasteurs privent la majorité des fidèles d'un droit que le pape leur a accordé en juillet 2007 et qui vient d'être rappelé dans l'instruction *Universae Ecclesiae* (voir notre **lettre n°283**) sous prétexte qu'une minorité surreprésentée s'y oppose. Et ce d'autant plus que le droit à la forme extraordinaire ne s'exerce pas, rappelons-le, au détriment de la forme ordinaire. Oserons-nous ajouter que les chances qu'a la forme ordinaire de survivre à un désintéret de plus en plus grand, résident dans un « enrichissement » qui la rapprocherait de la forme extraordinaire ?

6) Thierry Rogister, porteur de la demande de messe à Royan, soulève d'ailleurs cette question de la "communion ecclésiale" dans un courrier récemment envoyé au père Delage pour renouveler sa requête :

"Ma demande, bien que non limitée à la période estivale puisque la paroisse de Royan est devenu ma paroisse régulière, risquerait d'aller à l'encontre de la communion ecclésiale locale ? J'ai le regret d'observer que c'est votre décision qui génère la division. Au nom de l'unité, vous proposez à ma famille et sans doute à tous ceux de notre sensibilité de devenir des "S.E.F." (sans église fixe) entre La Rochelle et Saintes avec des offices à périodicité aléatoire, alors que mon église de Pontailac est à 100 mètres de ma maison." Comment ne pas lui donner raison ?

7) En ce mois de Marie, nous nous tournons vers la Sainte Vierge et lui demandons avec confiance d'ouvrir les cœurs du père Delage et de Mgr Housset au désir de liturgie digne et traditionnelle qui anime tant de leurs fidèles. Il est temps que le Motu Proprio soit appliqué dans le diocèse de La Rochelle. Un premier geste serait de rendre hebdomadaire la messe mensuelle actuellement célébrée en alternance aux deux extrémités du département. Un second pourrait être d'annoncer la célébration de la forme extraordinaire à Royan le 15 août et lors des grandes fêtes, comme le demandent les fidèles qui s'y retrouvent en vacances... ou pendant l'année !.

8) Ce sondage a coûté la somme de 5 500 € TTC. Si vous souhaitez participer à son financement et nous permettre de continuer notre travail d'information, vous pouvez adresser votre don à Paix liturgique, 1 allée du Bois Gougenot, 78290 CROISSY-SUR-SEINE en libellant votre chèque à l'ordre de Paix liturgique ou par virement : IBAN : FR76 3000 3021 9700 0500 0158 593 - BIC : SOGEFRPP.